



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2022-072

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2022

Sommaire

ARS /

- R53-2022-03-31-00010 - Arrêté compo modi CRP 310322 (3 pages) Page 3
- R53-2022-04-07-00002 - arrêté membres non permanents CISAAP 2021-11
EMSP (2 pages) Page 7

DREAL /

- R53-2022-03-09-00006 - PREF35_SGR22030915240 Arrêté portant
modification de la composition du Comité Régional de l' Habitat et de
l' Hébergement (6 pages) Page 10

Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

- R53-2022-04-04-00008 - Arrêté modificatif n°1 du 4 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil de la caisse primaire
d' assurance maladie du Finistère (2 pages) Page 17
- R53-2022-04-08-00001 - Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil départemental du Finistère au
sein du conseil d' administration de l' union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d' allocations familiales de Bretagne (1
page) Page 20
- R53-2022-04-08-00003 - Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil départemental du Morbihan au
sein du conseil d' administration de l' union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d' allocations familiales de Bretagne (2
pages) Page 22
- R53-2022-04-08-00002 - Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil départemental d' Ille-et-Vilaine
au sein du conseil d' administration de l' union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d' allocations familiales de Bretagne (2
pages) Page 25
- R53-2022-04-12-00001 - Arrêté modificatif n°2 du 12 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil départemental d' Ille-et-Vilaine
au sein du conseil d' administration de l' union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d' allocations familiales de Bretagne (1
page) Page 28

ARS

R53-2022-03-31-00010

Arrêté compo modi CRP 310322

Direction adjointe de l'Hospitalisation
Département des professions de santé en établissement

Arrêté

Modifiant la composition de la Commission Régionale Paritaire de la région Bretagne

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R 6152-325 et 326 ;

Vu le décret n°2013-843 du 20 septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'instruction N°DGOS/RH4/2013/394 du 29 novembre 2013 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la commission régionale paritaire,

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination du Directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu le décret n°2021-1254 du 28 septembre 2021 modifiant la composition et les attributions des commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire.

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des personnels médicaux, de la Fédération Hospitalière de France s'agissant des représentants des Directeurs et de la Conférence des présidents de CME s'agissant des représentants des Présidents de CME.

ARRETE

Article 1 : La commission régionale paritaire de la région Bretagne est composée de vingt-huit membres répartis en deux collèges comme suit :

Un collège représentant les personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé (14 titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Action praticiens hôpital (APH)	
Docteur Matthieu DEBARRE, CH Saint Briec	Docteur Laurent GOIX, CHU Rennes
Docteur Pascale LEPORS LEMOINE, CH Saint Malo	Docteur Rémy LUCAS, CHU Rennes
Docteur Éric BRANGER, CH Ploërmel	Docteur Laurent LESTREZ, EPSM Charcot de Caudan
Docteur Soazic PEDEN, CHRU Brest	Docteur François SCHMITT, GHBS Lorient

Un collège représentant les personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé (14 titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Coordination médicale hospitalière (CMH)	
Professeur Pascal LE CORRE, CHU Rennes Docteur Annie RUPERT, CH Plouguernevel	Docteur Baptise QUELENNEC, GHBS Lorient Professeur Nicolas TERZI, CHU Rennes (à compter du 1 ^{er} septembre 2021)
Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)	
Docteur Emmanuelle LE MOIGNE, CHU Brest Docteur Mariannick LEBOT, CHRU Brest	Docteur François PAILLARD, CHU Rennes Docteur Elena LANDAIS, CHGR Rennes
Jeunes médecins (JM)	
Docteur Laurent BELLEC, CHCB Pontivy Docteur Anas-Alexis BENYOUSSEF, CHRU Brest	Docteur Julien JEZEQUEL, CHRU Brest Docteur
Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP)	
Docteur Marc PORNEUF, CH Saint Briec Professeur Jean-Yves GAUVRIT, CHU Rennes	Docteur Régis DELAUNAY, CH Saint Briec Docteur Jean-François HEAUTOT, CHU Rennes
Etudiants de troisième cycle	
Docteur Loïc LEMOINE, subdivision de Brest <i>Subdivision de Rennes : en cours de désignation</i>	Docteur Romain VERDEAU, Subdivision de Brest <i>Subdivision de Rennes : en cours de désignation</i>

Un collège représentant les établissements publics de santé (14 membres titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Sept directeurs ou directeurs-adjoints d'établissement public de santé	
Madame Julie COURPRON, CHU Rennes	Madame Bénédicte SIMON, CHRU Brest
Monsieur David POTIER, CHGR Rennes	Madame Sonia LEMARIE, EPSM Morbihan
Madame Fabienne ORY BALLUAIS, GHBS Lorient	Monsieur Thierry LHOTE, CHIC Quimper
Madame Carole BRISION, CHCB Pontivy	Monsieur Pascal BENARD, EPSM Saint Avé
Monsieur Franck GELEBART, CH Vitré	Madame Christine COSMAO, CH Fougères
Madame Anne LE ROUX, CH Saint Briec	Madame Carole MARIE, CHCB Pontivy
Madame Coraline PLUCHON GHT Rance Emeraude	Madame Nathalie CONAN-MATHIEU, FHF
Sept présidents ou membres de commission médicale d'établissement.	

Docteur David LEVOYER, CHGR	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Grégory PANSIN, CH Paimpol	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Marie Hélène ALEMAN-TREVIDIC, CHCB Pontivy	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Catherine LEMOINE-LESTOQUOY, CH Morlaix	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Cynthia GARIGNON, CH Saint Briec	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Pascal HUTIN, CHIC Quimper	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Armelle LEVRON, Groupe Hospitalier Bretagne Sud	<i>En cours de désignation</i>

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 31 mars 2022

Le Directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé,

Malik LAHOUCINE

ARS

R53-2022-04-07-00002

arrêté membres non permanents CISAAP 2021-11
EMSP

ARRÊTÉ
**Modifiant la composition de la Commission d'Information et de Sélection
d'Appel à Projets médico-sociaux
placée auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Appel à projets n° 2021-ARS-11
relatif à la création d'équipes mobiles santé précarité (EMSP) sur la région Bretagne**

**Le Directeur général de
l'agence régionale de santé Bretagne**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment, ses articles L.313-1 à L.313-8 et R.313-1 relatif à la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social ;

Vu la loi n° 2010-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu la décision du 28 février 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu l'arrêté ARS 2011-375 du 20 septembre 2011 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS 2012-4851 du 25 septembre 2012 modifiant l'article 1 de l'arrêté du 20 septembre 2011 ;

Vu l'arrêté ARS n° 2015-10666 du 30 janvier 2015 modifié par l'arrêté ARS n° 2015-10981 du 30 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS n° 2018-16163 du 2 mai 2018 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS n° R53-2019-09-26-007 du 26 septembre 2019 modifiant la composition de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS n° 2021-070 du 5 juillet 2021 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté ARS n° R53-2021-070 du 5 juillet 2021 fixant la composition de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne est modifié comme suit, pour la commission qui se tiendra le 12 avril 2022 relative à l'appel à projets n° n° 2021-ARS-11 relatif à la création d'équipes mobiles santé précarité (EMSP) sur la région Bretagne ;

	Titre	Nombre	Titulaires
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
- Représentants de l'ARS			
Représentant de l'agence régionale de santé		1	David LE GOFF, Directeur de la Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine
MEMBRES NON PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
au titre des personnes qualifiées		2	Antoine MEUR, DREETS Camille BARBIER-BOUVET, DREETS
au titre des usagers		1	Aurélie JOUANNO, Fondation Abbé Pierre
Au titre des Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence Régionale de Santé Bretagne		2	Adrian MOHANU Anita MANGAL

Article 2 :

Le reste est sans changement.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Le Directeur adjoint de l'hospitalisation et de l'autonomie de l'agence régionale de santé de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 07 AVR. 2022

P/ Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur général adjoint


Malik LAHOUCINE

DREAL

R53-2022-03-09-00006

PREF35_SGR22030915240

Arrêté portant modification de la composition
du Comité Régional de l' Habitat et de
l' Hébergement



ARRETE

portant modification de la composition du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 364-1, ainsi que ses articles R. 362-3 et suivants,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, notamment l'article 33 (3°) ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 57 ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

VU le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 19 mars 2015 modifié portant création du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de Bretagne et fixant sa composition ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2021 portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas ;

VU la demande du 22 septembre 2021 de la CFTC Bretagne ;

VU la demande du 28 septembre 2021 de l'ARO Habitat Bretagne ;

VU la demande du 15 décembre 2021 de l'EPF ;

VU la demande du 28 février 2022 de l'ADO 35.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'article 3 de l'arrêté du 19 mars 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : « Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement est composé de trois collèges dont les membres sont répartis comme suit :

1er COLLÈGE – (24 membres)

Au titre de l'article R.362-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, un collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, composé de la manière suivante :

a) Conseil Régional

Le Président du Conseil Régional de Bretagne ou son représentant

b) Conseils Départementaux

Le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ou son représentant

La Présidente du Conseil Départemental du Finistère ou son représentant

Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ou son représentant

Le Président du Conseil Départemental du Morbihan ou son représentant

c) Communautés urbaines, communautés d'agglomération compétentes en matière de PLH

Le Président de la métropole de Brest Métropole ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Dinan Agglomération ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Fougères Agglomération ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération Lorient Agglomération ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Morlaix Communauté ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Quimperlé Communauté ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Redon Agglomération ou son représentant

Le Président de la métropole de Rennes Métropole ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Saint Malo Agglomération – Communauté d'agglomération du Pays de Saint Malo ou son représentant

Le Président de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ou son représentant

d) Communautés de communes ayant conclu une convention de délégation de compétence avec l'État en application de l'article L. 301-5-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le Président de la communauté de Communes de Loudéac Communauté – Bretagne Centre ou son représentant.

2^{ème} COLLÈGE – (25 membres)

Au titre de l'article R. 362.6 du Code de la Construction et de l'Habitation, un collège de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants, composé de la manière suivante :

Membres titulaires

Membres suppléants

a) Représentants des bailleurs sociaux

M. Marcel ROGEMONT
ARO Habitat Bretagne

Mme Pauline URIEN
ARO Habitat Bretagne

M. Benoît BERGER
ADO des Côtes d'Armor

M. Georges BELLOUR
ADO du Finistère

Mme Sophie DONZEL
ADO d'Ille-et-Vilaine

M. Louis LE BELLEGO
ADO du Morbihan

M. Frédéric HARDY
ARO Habitat Bretagne

M. Patrick SCIBERRAS
ARO Habitat Bretagne

Jean-Luc DANIEL
ADO des Côtes d'Armor

Mme Catherine CAVATZ
ADO du Finistère

M. Bruno CACCIA
ADO d'Ille-et-Vilaine

M. Erwan ROBERT
ADO du Morbihan

b) Représentants des payeurs des aides au logement

Mme Myriam HARLEY
Fédération Bretonne des Caisses d'Allocations
Familiales

Mme Marie-Christine LE CRUBIERE
MSA d'Armorique

Corinne HALLEZ
Fédération Bretonne des Caisses d'Allocations
Familiales

Mme Valérie LOUZON
MSA des Portes de Bretagne

c) Représentants des organismes de gestion et de transactions immobilières

M. Pierre-Yves CHEVALIER
FNAIM Bretagne

Maître Antoine TRIAU
Conseil régional des notaires de Bretagne

M. Bruno HOUSSIN
FNAIM Bretagne

Maître Nicolas LE CORGUILLE
Conseil régional des notaires de Bretagne

d) Représentants des organismes de construction de logements, d'entreprises du bâtiment et de main-d'œuvre

M. Stéphane LE TEUFF
Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne

M. Vincent DEJOIE
CAPEB Bretagne

M. Nicolas VERPEAUX
Fédération des promoteurs immobiliers de Bretagne (FPI)

M. Frédéric PERON
Union Nationale des Aménageurs

Mme Sylvie BUDET-GUYONY
Les Constructeurs Aménageurs (LCA-FFB)

M. Nicolas LEBON
Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne

M. Erwan BARLET
CAPEB Bretagne

Mme Nolwenn LAM KERMARREC
Fédération des promoteurs immobiliers de Bretagne (FPI)

M. François GUGUEN
Union Nationale des Aménageurs

M. Serge TRAVERS
Les Constructeurs Aménageurs (LCA-FFB)

e) Représentants des organismes en faveur de l'amélioration de l'habitat

M. Christian NICOL
Union Régionale Soliha

Mme Maryse RAOULT-MORIN
Union Régionale Soliha

M. Jacques MATELOT
Compagnons Bâisseurs de Bretagne

M. Didier HUE
HATÉO

M. Philippe MORICE
Union Régionale Soliha

M. Sébastien JEROME
Union Régionale Soliha

Mme Laurence DUFFAUD
Compagnons Bâisseurs de Bretagne

Mme Frédérique MERCIER
HATÉO

f) Représentants des établissements de crédits et des collecteurs

M. Patrice BODIER
Caisse des Dépôts de Bretagne

M. Laurent LAUDE
Crédit Foncier Bretagne

M. Jean-Yves CARILLET
Action Logement (UESL)

M. Philippe BESSON
Caisse des Dépôts de Bretagne

M. Éric FRAVAL
Crédit Foncier Bretagne

Mme Fabienne GUIOMAR
Action Logement (UESL)

g) Représentants des personnalités compétentes dans le domaine de l'habitat et du foncier

M. Philippe HERCOUET
EPF Bretagne

M. Alain BÉNESTEAU
AUDIAR

Mme Cécile LE GUENNEC
Quimper Cornouaille Développement

Mme Carole CONTAMINE
EPF Bretagne

Mme Anne FEREC
ADEUP a

M. Arnaud LE MONTAGNER
AUDELOR

3ème COLLÈGE – (25 membres)

Au titre de l'article R. 362-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, un collège de représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisations d'usagers, des personnes prises en charges par le dispositif d'accueil, d'hébergement, et d'accompagnement vers

l'insertion et le logement, de bailleurs privés, des partenaires sociaux associés à la gestion de la participation des employeurs à l'effort de construction et de personnalités qualifiées, composé de la manière suivante :

Membres titulaires

Membres suppléants

a) Représentants des associations des locataires

Mme Maguy GAILLARD
Confédération Nationale du Logement (CNL)

Mme Colette PIERSON
Union Régionale de la Consommation, du Logement
et du Cadre de Vie (CLCV)

Mme Lucie AUBRY
Confédération syndicale des familles de Bretagne

Mme Lorette DRIN
Confédération Nationale du Logement (CNL)

Mme Marie-Thérèse GUILLET
Union Régionale de la Consommation, du Logement
et du Cadre de Vie (CLCV)

Mme Gaëtane MARROT
Confédération syndicale des familles de Bretagne

b) Représentants des associations de bailleurs privés

M. Alain BENIS
Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI)

M. Michel BOUCHAUD
Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI)

c) Représentants des associations d'insertion et de défense

M. Daniel DELAVEAU
Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

Mme Sophie LAMBERT
Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

M. Jacques UGUEN
Union Régionale des Associations Familiales de
Bretagne (URAF)

Mme Karinne GUILLOUX-LAFONT
Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Bretagne
(URHAJ)

M. Frédéric LE POUL
Fédération des Associations pour la Promotion et
l'Insertion par le Logement (FAPIL)

M. Stéphane MARTIN
Fondation Abbé Pierre

M. Laurent DENOUEL
Union Professionnelle du Logement Accompagné
(UNAFO)

Mme Pascale HERMANN
Soliha Agence Immobilière Sociale (AIS) Bretagne
Loire

M. Olivier BLEUZÉ
Union Régionale Interfédérale des Œuvres et
Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS
Bretagne)

M. Jacques VINCENT
Habitat et Humanisme

M. Christophe GUINCHE
Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

M. Jules RAULT
Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)

Mme Jacqueline BOULANGER
Union Régionale des Associations Familiales de
Bretagne (URAF)

M. Hervé LE FRESNE
Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Bretagne
(URHAJ)

Mme Morgane COQUELIN
Fédération des Associations pour la Promotion et
l'Insertion par le Logement (FAPIL)

Mme Marie-Christine DETRAZ
Fondation Abbé Pierre

M. Malo LE CLERC
Union Professionnelle du Logement Accompagné
(UNAFO)

M. Paul NOUAILLE
Soliha Agence Immobilière Sociale (AIS) Morbihan

Mme Dominique DJURICIC
Union Régionale Interfédérale des Œuvres et
Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS
Bretagne)

M. Jean-Yves LOURY
Habitat et Humanisme

d) Représentants des employeurs et salariés associés à l'UESL

M. Loïc HIRRIEN
Union des Entreprises MEDEF Bretagne

M. Philippe BELLE
Confédération des petites et moyennes entreprises de Bretagne (CGPME)

M. Jacques DELAUNAY
Fédération Française du Bâtiment d'Ille-et-Vilaine

M. Jean-Pierre BOUILLON
Union Régionale CFE-CGC de Bretagne

M. Sylvain BAZIRE
Union Régionale CFTC de Bretagne

Mme Véronique BOUCHON
Union Régionale CFDT de Bretagne

M. Romuald PILET
Comité Régional Bretagne CGT

M. Bernard LE FLOCH
Union des Entreprises MEDEF Bretagne

M. Olivier BLONDIN
Confédération des petites et moyennes entreprises de Bretagne (CGPME)

M. Philippe LELIEVRE
Fédération Française du Bâtiment d'Ille-et-Vilaine

Mme Catherine PIRIOU
Union Régionale CFE-CGC de Bretagne

M. Ahmed RHIOUI
Union Régionale CFTC de Bretagne

Siège vacant

Siège vacant

e) Représentants des personnalités compétentes dans le domaine du logement

Mme Fabienne BOUGUET
ADIL des Côtes d'Armor

Mme Emmanuelle BUORD
ADIL du Finistère

Mme Sophie POUYMAYOU
ADIL Ille-et-Vilaine

Mme Élise DEMAY
ADIL du Morbihan

Mme Déborah HÉLIÈS
ADIL des Côtes d'Armor

Mme Marie-Charlotte MANIS
ADIL du Finistère

Mme Delphine BURNER-NEVEU
ADIL Ille-et-Vilaine

Mme Elsa PALITO
ADIL du Morbihan »

ARTICLE 2 – Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Rennes, le **09 MARS 2022**

Le Préfet


Emmanuel BERTHIER

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2022-04-04-00008

Arrêté modificatif n°1 du 4 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil de la
caisse primaire d assurance maladie du Finistère



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n°1 du 4 avril 2022
portant modification de la composition du conseil
de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère,

Vu les désignations formulées par l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

ARRÊTENT

Article 1

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère, les mots « conseil d'administration » sont remplacés par le mot « conseil ».

Article 2

L'arrêté du 31 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie désignés au titre de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS), est nommé en tant que membre titulaire :

Monsieur Sylvain DE LA FAYOLLE DE LA TOURNE
précédemment suppléant

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

- est nommée en tant que membre titulaire :
Madame Véronique FRAGNI

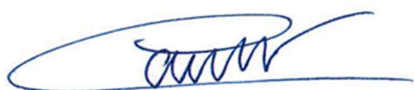
- est nommé en tant que membre suppléant :
Monsieur Hervé KERMORGANT

Article 3

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 4 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2022-04-08-00001

Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil
départemental du Finistère au sein du conseil
d'administration de l'union de recouvrement
des cotisations de sécurité sociale et
d'allocations familiales de Bretagne

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022
portant modification de la composition du conseil départemental du Finistère
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Finistère au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu la désignation formulée par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC),

ARRETEMENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental du Finistère au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), est nommée en tant que membre titulaire :


Madame Malecka HEBERT

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.


Fait à Rennes, le 8 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2022-04-08-00003

Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil
départemental du Morbihan au sein du conseil
d'administration de l'union de recouvrement
des cotisations de sécurité sociale et
d'allocations familiales de Bretagne



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022
portant modification de la composition du conseil départemental du Morbihan
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Morbihan au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu les désignations formulées par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

ARRETENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental du Morbihan au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommé en tant que membre titulaire :

Monsieur Pascal FERRAND

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommé en tant que membre titulaire :

Monsieur François LUCAZEAU

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 8 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2022-04-08-00002

Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil
départemental d Ille-et-Vilaine au sein du
conseil d administration de l union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d allocations familiales de Bretagne



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022
portant modification de la composition du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu les désignations formulées par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) et l'Union des entreprises de proximité (U2P),

ARRETEM

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Michel LEBOUC

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de l'Union des entreprises de proximité (U2P), est nommé en tant que membre titulaire :

Monsieur Pierrick VILBOUX

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 8 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2022-04-12-00001

Arrêté modificatif n°2 du 12 avril 2022 portant
modification de la composition du conseil
départemental d Ille-et-Vilaine au sein du
conseil d administration de l union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d allocations familiales de Bretagne



REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté modificatif n°2 du 12 avril 2022
portant modification de la composition du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu l'arrêté modificatif du 8 avril 2022,

Vu la désignation formulée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

ARRETEMENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur David LE CAILL

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 12 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET